





### **Actualités**

Tallinn Declaration on eGovernment



Le 6 octobre 2017 les Etats membres de l'Union européenne ainsi que les Etats EFTA (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) ont signé la « Tallinn Declaration on eGovernment » dans le cadre de la conférence ministérielle sur l'administration en ligne.

Au niveau national, les Etats membres de l'UE et les Etats EFTA se sont engagés à implémenter le règlement eIDAS, en particulier,

- En notifiant des schémas d'identification électronique pour pouvoir accéder à des services publics numériques,
- En sécurisant les services publics numériques avec des services de confiance qualifiés notamment en intégrant l'utilisation de certificats qualifiés d'authentification de site web et les cachets électroniques qualifiés.

Au niveau international, les pays signataires de la déclaration de Tallinn ont invité la Commission Européenne à augmenter la reconnaissance de solutions conformes à eIDAS par les acteurs du marché mondial, en particulier, les certificats qualifiés d'authentification de site web.

*Pour en savoir plus* : <a href="https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/20170/declaration-tallinn-eqovernment.html">https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/20170/declaration-tallinn-eqovernment.html</a>

## Publication de normes européennes sur la facturation électronique



Une référence à des normes européennes sur la facturation électronique vient d'être publiée dans la décision d'exécution 2017/1870 au <u>Journal officiel de l'Union européenne</u>.

Il s'agit de la norme « EN 16931-1:2017, Facturation électronique — Partie 1: Modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique » et de la liste des syntaxes « CEN/TS 16931-2:2017, Facturation électronique — Partie 2: Liste des syntaxes conformes à EN 16931-1 ».

La publication d'une référence à ces normes se fait dans le contexte de la directive 2014/55/UE, qui a pour but, selon la décision d'exécution 2017/1870, de « promouvoir l'adoption de la facturation électronique dans le cadre des marchés publics en garantissant l'interopérabilité sémantique et en améliorant la sécurité juridique. Les avantages de la facturation électronique sont maximalisés lorsque l'établissement, l'envoi, la transmission, la réception, et le traitement d'une facture sont entièrement automatisés. Ces avantages sont garantis dans le contexte du marché intérieur par l'utilisation d'une norme européenne commune relative à la facturation électronique et par l'établissement d'une liste limitée de syntaxes. »

Un évènement de lancement pour célébrer le début de la phase d'implémentation de ces normes a été organisé, le 23 octobre 2017 à Bruxelles.

Retour sur le « cybersecurity breakfast #18 » dédié à la confiance numérique et à l'archivage électronique





En collaboration avec <u>SecurityMadeIn.lu</u>, l'ILNAS a organisé un « cybersecurity breakfast » dédié à la confiance numérique et à l'archivage électronique, le vendredi 29 septembre 2017. L'événement était composé d'un discours d'introduction, suivi d'une discussion sous forme de table ronde, et d'une session de réseautage. Avec plus de 60

participants, ce « cybersecurity breakfast » a connu un vrai succès.

Dans son discours d'introduction, Mr. Alain Wahl, chef du <u>département de la confiance numérique</u> de l'ILNAS, a d'abord présenté l'ILNAS et, en particulier, les missions du département de la confiance numérique. Ensuite, la présentation se concentrait sur le règlement elDAS et notamment sur la loi relative à l'archivage électronique au Luxembourg. Mr. Wahl a donné un aperçu sur le schéma de supervision appliqué par l'ILNAS pour les prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC) et sur la règle technique pour un système de management et mesures de sécurité pour les PSDC, qui détermine les obligations légales d'un point de vue technique et organisationnel à suivre par les PSDC. Le département de la confiance numérique de l'ILNAS est l'organe de contrôle national des prestataires de services de confiance et des PSDC.

Les participants de le table ronde étaient Mr. Johann Alessandroni, auditeur principal (International Certification Trust Services S.à.r.l.), Mr. Lionel Antunes, chef de l'audit interne (CTIE), Mr. Jean Racine, directeur du développement commercial (Lab Luxembourg S.A.), et M. Wahl. De nombreuses questions venaient du public, notamment sur la méthodologie utilisée par des PSDC afin d'assurer l'intégrité des documents archivés face au progrès technique, la connexion entre l'archivage électronique et la « blockchain », et sur la problématique de l'archivage électronique à respecter les contraintes imposées sur la manipulation des données personnelles par la « General Data Protection Regulation » (GDPR).

Numen Europe : troisième prestataire d'archivage électronique ayant le statut de PSDC



La société Numen Europe S.A. a introduit sa notification pour accéder au statut de Prestataire de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC) selon la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique, le 23 novembre 2016. Cette notification a été référencée sous le numéro de dossier 2016/9/002.

La loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique définit le cadre légal pour l'attribution du statut de PSDC, ainsi que les exigences pour l'audit de certification PSDC, qui se composent des mesures définies dans la norme ISO/IEC 27001:2013, complémentée d'exigences additionnelles pour la dématérialisation et la conservation de documents. Le système de management relatif à l'archivage électronique de Numen Europe S.A. a été audité par l'organisme d'évaluation de conformité PECB Europe Sàrl, du 26 juin au 30 juin 2017. L'ILNAS a reçu le rapport de certification et a procédé à l'analyse de leur système de management.

Après la vérification de tous les éléments demandés, l'ILNAS a pu attribuer le statut de PSDC à la société Numen Europe S.A., le 26 septembre 2017. L'ILNAS en tant qu'organe de surveillance pour les PSDC a entamé son cycle de surveillance pour ce nouveau prestataire PSDC.

<u>LuxTrust</u>: Nouveau service de confiance qualifié sur la liste de confiance nationale



D'après l'article 22 paragraphe (1) du règlement eIDAS, chaque État membre de l'Union européenne doit établir, tenir à jour et publier une liste de confiance nationale qui inclut des informations relatives aux prestataires de services de confiance qualifiés surveillés par l'organe de contrôle de cet État membre, ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS (Département de la confiance numérique) est en charge de la gestion de la liste de confiance nationale.

L'ILNAS a accordé le **statut qualifié** à un nouveau service de confiance notifié par LuxTrust, à savoir un **service de délivrance de certificats qualifiés d'authentification de site internet**, et a ajouté ce service à la liste de confiance nationale en date du **29/11/2017**.

Image: Trusted List Luxembourg (TL Browser, EC). Screenshot, 30/11/2017.

Boostez votre carrière professionnelle avec le certificat universitaire « Smart ICT for Business Innovation » 21-07-2017



Le certificat universitaire est une formation continue développée par l'Université du Luxembourg et l'ILNAS, qui offre une vue d'ensemble sur les dernières technologies Smart ICT et vise à développer l'esprit d'innovation de ses étudiants. Le programme d'un an en cours du soir débutera en févier 2018 et 18 crédits ECTS seront octroyés aux étudiants diplômés. Le certificat se positionne de manière unique en exploitant la normalisation technique, riche source de connaissance en constante évolution, pour répondre aux besoins du marché en utilisant les meilleures pratiques développées et reconnues au niveau international.

Découvrez les opportunités offertes par les Smart ICT et apprenez à vous servir de la normalisation technique comme un outil de veille technologique et une source d'amélioration continue pour vos produits et services.

Ne ratez pas cette opportunité pour vous ouvrir à de nouveaux horizons professionnels et inscrivez-vous dès à présent sur le <u>site de l'Université du Luxembourg</u>.

Voir toutes les actualités

# **Agenda**

#### **Evénements récents**

- 07-12-2017: Le 7 décembre 2017, le département de la confiance numérique (au sein de l'ILNAS) a participé à la conférence « Connecting Europe with Building Blocks » à Bruxelles. Cette conférence portait sur la création d'un marché unique numérique à travers les « Connecting Europe Facility (CEF) Building Blocks ». Pour plus d'informations : https://ec.europa.eu/cefdigital/wiki/pages/viewpage.action?pageId=52603811
- 07-12-2017 : La 22ème réunion de la « <u>European Multistakeholder Platform on ICT Standardization</u> » s'est déroulé le 7 décembre 2017 à Bruxelles. Le département de la confiance numérique est le représentant national de cette plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La mission de cette plateforme pluripartite est de conseiller la <u>Commission</u> <u>européenne</u> dans le domaine de la normalisation des TIC. Elle se réunit quatre fois par an, et elle regroupe les États-membres de l'Union européenne, les États AELE ainsi que les organismes de normalisation européens & internationaux avec d'autres parties prenantes concernées.

Un sujet important de cette réunion était les initiatives dans le domaine de la cybersécurité lancées par la Commission européenne. En particulier, il est prévu d'élargir le mandat de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, ENISA, et de fournir des ressources adéquates afin de la transformer en une agence européenne pour la cybersécurité. Un autre volet des initiatives lancées concerne la création d'un cadre européen volontaire pour la certification dans le domaine de la cybersécurité, qui permettra de développer des schémas de certification pour les produits et services TIC applicables à travers l'Union européenne.

La version finale du projet du « Rolling Plan 2018 » a aussi été approuvée à cette réunion, ce qui marque une étape importante envers sa publication. Le « Rolling Plan » est un plan d'action européen relatif aux normes qui sont porteurs pour la TIC Europe. technologie des

Si vous voulez savoir plus sur les activités de cette plateforme, n'hésitez pas à nous contacter sous : confiance-numérique@ilnas.etat.lu

### **Evénements futurs**

10/12-01-2018: Le Real World Crypto Symposium aura lieu du 10-12 janvier 2018 à Zurich. Le but du Symposium est de renforcer le dialogue entre le monde de la recherche et le monde de l'industrie qui utilise la cryptographie pour renforcer la confiance des utilisateurs dans leurs systèmes informatiques. Le Symposium est organisé par la International Association for Cryptologic Research (IACR). Pour plus d'informations: https://rwc.iacr.org/2018/program.html

Sécurité & Santé Métrologie Accréditation & Notification Confiance numérique

Normes & Normalisation Propriété intellectuelle Prestations & Récompenses

#### Qui sommes-nous?

Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et Qualité des produits Fax : (+352) 247 943 50 et services

1, avenue du Swing - Southlane Tower I

#### Contact

Tél.: (+352) 247 743 50

E-mail: confiance-numerique@ilnas.etat.lu Nouvelle adresse ? Changer vos préférences L-4367 Belvaux Grand-Duché de Luxembourg Plus intéressé ? <u>Désabonnez-vous</u>



Tous droits réservés © Newsletter - portail-qualite.lu